



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 17 mars 2005

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE -
M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - Mme BESSIS - M. BOUHELIER -
M. BOURNY - M. BRESSAND - M. BRIOT - M. BRUYERE - M. CHAPUIS -
M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - Mme DELEBARRE -
M. DINCHER - M. DOUHAI - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN -
M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES -
M. FOUILLOT - M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. - M. GILLOT G. -
M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. IZIMER - M. JOLY - M. JULIEN -
M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA -
Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - Mme MASSU -
M. MENUT - M. MILLOT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. NUDANT -
M. OBRIO - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - M. PINON -
Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE -
M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT.

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. AUDARD (pouvoir à
M. ESMONIN) - M. BERTELOOT (pouvoir à M. MILLOT) - Mme BIOT (pouvoir
à Mme LEMOUZY) - Mme BLIGNY (pouvoir à M. BOURNY) - M. BRENOT -
M. CARBONNEL (pouvoir à M. MOREAU) - M. DANIERE - M. DELATTE
(pouvoir à M. Gilbert MENUT) - M. DESVIGNES (pouvoir à M. DOUHAI) -
M. DODET (pouvoir à M. FOUCHERES) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir
M. SAUNIE) - M. HESSE (pouvoir à M. FOUILLOT) - M. PERRIN - M. ROIZOT
(pouvoir à M. BARBEY).

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMÉRATION -
Schéma de Développement du CREPS de Bourgogne : avenant à la convention du 14
janvier 2003.**

Le Contrat d'agglomération prévoit de soutenir la mise en œuvre du Schéma de Développement du CREPS de Bourgogne dont la première phase est intégrée au programme n°4 du CPER 2000-2006.

Par convention en date du 14 janvier 2003 signée entre l'État, la Région Bourgogne, l'Agglomération dijonnaise et le Département de la Côte d'Or, le Grand Dijon s'est engagé à participer à hauteur de 304 000 euros pour une opération estimée initialement à 2 637 000 euros.

La première phase de travaux comprenait :

- la restructuration du bâtiment NOTOS (rénovation de l'amphithéâtre et création de deux salles de cours supplémentaires) ;
- la restructuration de l'environnement (rénovation des réseaux et voiries, augmentation des capacités de stationnement) ;
- l'aménagement d'un espace de remise en forme, de musculation et de récupération pour les sportifs de haut niveau.

Les études d'expertise menées sur les réseaux font état de la nécessité d'effectuer de lourds investissements pour leur rénovation et leur mise aux normes.

Le comité de pilotage a validé le fait que ces travaux conditionnaient le projet de développement et d'extension du CREPS.

L'avenant proposé prend acte de ces travaux et définit une nouvelle répartition financière entre les signataires qui **ne modifie pas la participation de la Communauté d'agglomération dijonnaise maintenue à hauteur de 304 000 euros.**

Le montant total réactualisé de l'opération s'élève à 3 036 532 euros.

LE CONSEIL
après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** l'avenant à la convention du 14 janvier 2003,
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant annexé à la délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **18 MARS 2005**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
24 MARS 2005



Contrat de Plan Etat – Région 2000-2006

Programme 1-4

« Développer le sport et l'information pour les jeunes »

Rénovation et extension du CREPS de BOURGOGNE - DIJON

CONVENTION PARTICULIERE

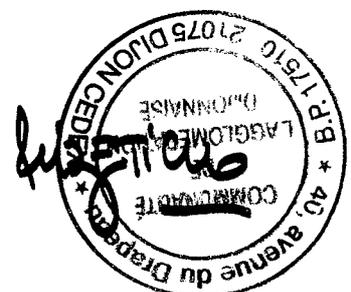
- Avenant n°1 -

vu pour être annexé à délibération

du Conseil du : 17.3.05

DIJON, le : 23.3.05

LE PRÉSIDENT,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MARS 2005



Contrat de Plan Etat – Région 2000-2006

Programme 1-4

« Développer le sport et l'information pour les jeunes »

Rénovation et extension du CREPS de BOURGOGNE - DIJON

(AVENANT A LA CONVENTION PARTICULIERE)

Préambule :

Comme suite à la réactualisation du coût prévisionnel des opérations projetées et à l'aménagement à mi-parcours du Contrat de plan Etat - Région, les participations des parties prenantes à la convention s'établissent de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------|
| - Etat : | 915.000 € |
| - Région : | 1.817.532 € |
| - COMADI renommée Communauté d'agglomération du Grand Dijon : | 304.000 € |

Article 1 : Modification de la programmation

Lors de la signature de la convention particulière, les partenaires s'étaient accordés sur la réalisation, notamment, des travaux suivants :

- 1/ la restructuration du bâtiment « NOTOS »: rénovation de l'amphithéâtre et création de deux salles de cours supplémentaires,
- 2/ la restauration de l'environnement (en particulier la rénovation des réseaux et voiries, et l'augmentation des capacités de stationnement)
- 3/ l'aménagement d'un espace de remise en forme, de musculation, de récupération pour les sportifs de haut niveau.

Dans le cadre de la définition du programme de rénovation des réseaux et voiries (V.R.D.) des expertises préliminaires ont été menées.

Les diagnostics ont mis en lumière la nécessité d'entreprendre sur tous les réseaux d'importants travaux de mise aux normes et de rénovation.

La réalisation, dans le cadre de la présente convention, des opérations « V.R.D. » conditionne tout projet de développement et d'extension ultérieur.

Malgré le renchérissement du coût du programme dédié aux « V.R.D. », les partenaires s'accordent pour réaliser sur les crédits alloués les travaux mentionnés selon les modalités suivantes :

- En sa qualité de propriétaire de l'établissement soucieux de la sauvegarde et de la modernisation de son patrimoine, l'Etat engage prioritairement sa participation dans la réfection des réseaux, travaux rendus indispensables.
- Le Conseil régional apporte son soutien au schéma de développement notamment sur les travaux de restructuration du bâtiment NOTOS, sur la transformation de l'environnement de l'établissement (en particulier les travaux spécifiques à la voirie, aux espaces de stationnement et l'amélioration des éclairages) et l'aménagement d'une salle de musculation.
- La Communauté d'agglomération du Grand Dijon participe à la modernisation du CREPS de BOURGOGNE – DIJON en contribuant à la rénovation des réseaux et la transformation de l'environnement de l'établissement.

Article 2 : Modalités de versement des participations financières

La mise en œuvre des crédits, propres à chaque partenaire, s'effectue selon les modalités de règlements des sommes dues arrêtées à l'article 4 de la convention particulière et conformément au décret n°2002-1124 du 3 septembre 2002 relatif à l'ouverture des crédits de fonds de concours affectés aux dépenses d'investissement de l'Etat.

Le tableau prévisionnel joint au présent avenant fixe, par opération, les montants des contributions de chaque partenaire.

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, maître d'ouvrage, procédera aux différents appels de fonds, après consultation préalable de l'avancement des travaux auprès des services de la Direction Départementale de l'Equipement de la Côte d'Or, chargés de la conduite d'opération.

Article 3 : Date d'effet et durée

La convention particulière prévoyait, dans son article 10, sa conclusion pour la durée du contrat de plan.

En prévision d'éventuels retards dans l'achèvement des opérations prévues, les partenaires s'accordent pour proroger les effets de la convention jusqu'au 31 décembre 2007.

Fait à Dijon le,

M. Le Préfet de la Région de Bourgogne
Préfet de la Côte d'Or

M. le Président du Conseil Régional
de Bourgogne

Paul RONCIERE

François PATRIAT

M. le Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dijon

M. le Président du Conseil Général
de la Côte d'Or

François REBSAMEN

Louis DE BROISSIA

Schéma de développement du CREPS de Bourgogne- DIJON 2000-2006
Constitution du fonds de concours

Tranches	Modalités de Versement	CONSEIL REGIONAL	COMADI	ETAT *
Etudes de faisabilité SDDC 43 712,75 €		1 817 532 € 59,87%	304 000 € 10,01%	915 000 € 30,12%
	<i>TOTAL participations</i>			43 712,75
Bât. NOTOS et AMPHITHEATRE (FORMATION) 729 388 €	10% au démarrage de l'opération	72 938,80		
	10% au lancement de l'appel d'offres	72 938,80		
	20% au lancement des travaux	145 877,60		
	30% à la réalisation de 40 % du montant total des travaux	218 816,40		
	30% à la réalisation de 75 % du montant total des travaux	218 816,40		
<i>TOTAL participations</i>	729 388,00			
Etudes préliminaires V.R.D. 74 491,54 €				74 491,54
	<i>TOTAL participations</i>			74 491,54
Voiries - Réseaux Environnement (STRUCTURES) 2 118 804 €	10% au démarrage de l'opération	101 851,67	30 400,00	79 628,72
	10% au lancement de l'appel d'offres	101 851,67	30 400,00	79 628,72
	20% au lancement des travaux	203 703,35	60 800,00	159 257,45
	30% à la réalisation de 40 % du montant total des travaux	305 555,03	91 200,00	238 886,18
	30% à la réalisation de 75% du montant total des travaux	305 555,03	91 200,00	238 886,18
<i>TOTAL participations</i>	1 018 516,75	304 000,00	796 287,25	
Aménagement salle de musculation (HAUT NIVEAU) 70 135,81 €	10% au démarrage de l'opération	6 962,72		
	10% au lancement de l'appel d'offres	6 962,72		
	20% au lancement des travaux	13 925,45		
	30% à la réalisation de 40 % du montant total des travaux	20 888,18		
	30% à la réalisation de 75% du montant total des travaux	20 888,18		
<i>TOTAL participations</i>	69 627,25		508,46	
TOTAL 3 036 532	TOTAL PARTENAIRES	1 817 532,00	304 000,00	915 000,00

2004
2005
2006

09/02/05

* Au 1/02/2005, les autorisations de programme déléguées par l'Etat, sur sa contribution, s'élèvent à 914.694 €